

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Chasse à tir grand gibier (battue) :

Septembre 2020 (à partir du 21/09) : les Lundis et Samedis
Octobre 2020 : Les Lundis et Samedis
Novembre 2020 : Les Samedis
Décembre 2020 : Les Samedis
Janvier 2021 : Les Samedis
Février 2021 : Les Samedis et le lundi 22

Chasse à la bécasse : Les lundis à partir du 2/11/20 jusqu'au 8/02/21 inclus

Ramassage des champignons :

La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est règlementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

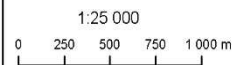
- autorisée tous les jours sauf les mardis et jeudis
- autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil
- limitée à 5 litres par jour et par personne
- commercialisation interdite

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis. Merci d'adapter votre visite à ces contraintes. Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

Calendrier de chasse – saison 2020-2021

FORÊT DOMANIALE DE VILLECARTIER

calendrier établi sous réserve de modifications



Agence de Bretagne
Carte réalisée en septembre 2020
BD ONF
Scan 25 03, IGN©, 2015

- Parcenaire forestier
- Zone de non tir
- Zone de non chasse